Informations de base

2024/2082(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune – rapport annuel 2024 **Subject** 6.10.02 Politique de sécurité et de défense commune (PSDC); UEO, OTAN	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	AFET Affaires étrangères	PASCUAL DE LA PARTE Nicolás (EPP)	12/09/2024

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
28/11/2024	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
30/01/2025	Vote en commission		
10/02/2025	Dépôt du rapport de la commission	A10-0011/2025	Résumé
01/04/2025	Débat en plénière		
02/04/2025	Décision du Parlement	T10-0058/2025	Résumé
02/04/2025	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2024/2082(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/10/01145

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE765.100	11/10/2024	
Amendements déposés en commission		PE765.304	08/11/2024	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A10-0011/2025	10/02/2025	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0058/2025	02/04/2025	Résumé

Mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune – rapport annuel 2024

2024/2082(INI) - 10/02/2025 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté le rapport de Nicolás PASCUAL DE LA PARTE (PPE, ES) sur la mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) - rapport annuel 2024.

Défis pour la sécurité de l'UE

Ces dernières années, en particulier depuis la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine et les attaques terroristes du Hamas contre Israël en octobre 2023, l'UE a été confrontée à des menaces et à des crises sans précédent dans son voisinage immédiat, ce qui a nécessité de mettre davantage l'accent sur la sécurité et la défense. L'UE a réagi en s'impliquant davantage dans la sécurité et la défense européennes, en explorant de nouvelles orientations et en lançant des initiatives visant à renforcer les capacités de défense collective et coopérative.

Ce premier rapport annuel sur la mise en œuvre de la PSDC sous la dixième législature évalue les progrès réalisés dans le contexte géopolitique et sécuritaire actuel.

Le rapport met en évidence plusieurs domaines permettant de renforcer la PSDC, notamment les processus décisionnels institutionnels, le développement conjoint des capacités militaires et d'armement, ainsi que les mécanismes de financement destinés à soutenir ces efforts. Il souligne également l'engagement de l'UE à relever les défis sécuritaires en constante évolution par une action collective et propose une feuille de route pour faire progresser la PSDC afin de garantir une Europe plus sûre et plus résiliente.

Conséquences d'un changement de paradigme géopolitique pour la sécurité européenne

Le rapport souligne que les menaces qui pèsent sur la sécurité de l'Europe ont atteint des niveaux inégalés depuis la Seconde Guerre mondiale. Il s'agit notamment des fractures géopolitiques, des ambitions impérialistes des puissances autoritaires, de la rivalité systémique entre les grandes puissances, de l'unilatéralisme nationaliste, du terrorisme (y compris le terrorisme djihadiste) et du recours croissant à la force et à la violence par des acteurs malveillants pour atteindre des objectifs politiques et économiques.

Les députés ont également souligné la **nature interconnectée des crises géopolitiques** en Ukraine, au Moyen-Orient, en mer de Chine méridionale et dans la région indo-pacifique. Ils ont noté l'approfondissement des **liens entre la Russie et la Chine**, qui posent des défis importants à la paix mondiale, à l'ordre international fondé sur des règles et aux valeurs démocratiques. Les **menaces hybrides**, telles que les attaques contre les élections et les efforts visant à saper la cohésion européenne et l'adhésion à l'état de droit, sont également mises en exergue. Il s'agit d'un changement de paradigme qui s'éloigne du droit international, du multilatéralisme et d'un ordre fondé sur des règles.

L'initiative «**Global Gateway**» de l'UE et d'autres programmes de développement devraient s'aligner sur les objectifs de sécurité, en promouvant la croissance inclusive, la bonne gouvernance et les droits de l'homme pour construire des sociétés résilientes.

Le rapport préconise une **approche globale et multiforme** pour faire face à l'évolution du paradigme géopolitique, en combinant des mesures diplomatiques, de développement et de sécurité pour garantir la paix et la stabilité à long terme en Europe et au-delà.

La réponse de l'UE : une nouvelle ère pour la sécurité et la défense européennes

S'il est essentiel de parvenir à une **plus grande autonomie stratégique** et à une meilleure préparation à la défense, comme le souligne la boussole stratégique, le rapport insiste sur le fait que l'UE doit respecter la neutralité militaire de certains États membres tout en mettant l'accent sur la nécessité d'un alignement en matière de sécurité collective.

Le rapport souligne que la nomination du premier **commissaire à la défense et à l'espace** et l'élaboration d'un livre blanc sur la défense européenne constituent des étapes vers une Union européenne de la défense. Des mesures prioritaires sont nécessaires pour faire face aux menaces, renforcer la dissuasion et améliorer les capacités opérationnelles, y compris les approches à double usage.

L'Union européenne de la défense devrait **compléter l'approfondissement de la coopération entre l'UE et l'OTAN**. Le développement conjoint de catalyseurs stratégiques (par exemple, la défense aérienne, les armes hypersoniques) et des conférences régulières entre l'UE et l'OTAN sont essentiels pour éviter les doubles emplois et renforcer l'interopérabilité. En outre, une coordination étroite entre l'UE et l'OTAN en matière de dissuasion, de développement des capacités et de production industrielle est essentielle.

Le rapport souligne la nécessité pour l'UE d'adopter une **approche stratégique unifiée de la défense**, combinant une autonomie accrue, la solidarité et la coopération avec l'OTAN pour relever efficacement les défis actuels et futurs en matière de sécurité.

Coopération mondiale

Profondément préoccupés par les investissements croissants de la **Chine** dans les capacités militaires, les députés ont appelé la Commission et les États membres à mettre sérieusement en œuvre une politique de «réduction des risques» dans le but de gérer les risques découlant de l'engagement économique et technologique avec la Chine. Ils ont demandé, à cet égard, que les risques posés par les fournisseurs chinois dans les infrastructures critiques de l'UE soient traités et qu'aucun fonds ou subvention de l'UE ne soit consacré à l'amélioration de la position de ces fournisseurs en Europe.

Tout en condamnant le **gouvernement iranien** pour avoir aidé et encouragé des organisations et des réseaux terroristes internationalement reconnus qui ont perpétré ou tenté de perpétrer des attentats dans l'UE, l'UE et les États membres sont invités à renforcer l'échange de renseignements et les mesures de lutte contre le terrorisme afin de prévenir toute nouvelle attaque. Ils réitèrent leur demande de longue date d'ajouter le Corps des gardiens de la révolution islamique à la liste des organisations terroristes de l'UE.

Les députés ont réitéré leur condamnation des attaques terroristes perpétrées par l'organisation terroriste **Hamas** contre Israël le 7 octobre 2023, qui ont contribué à une nouvelle déstabilisation au Moyen-Orient, intensifiée par les agressions contre Israël de la part de mandataires iraniens et le régime iranien lui-même. Ils ont réaffirmé le droit d'Israël à se défendre tel qu'il est consacré et limité par le droit international et ont demandé **la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages** restants détenus par le Hamas, la **fin immédiate de toutes les hostilités** ainsi que le respect du droit international, y compris humanitaire.

Le rapport exhorte également le Conseil et les États membres à désigner le **Hezbollah**, dans son intégralité, comme une organisation terroriste et à faire pression pour son désarmement complet.

En outre, il est noté que la **frontière entre la Jordanie et la Syrie** est utilisée comme point de passage pour le trafic d'armes et de drogues. Les députés ont donc souligné la nécessité pour l'UE de soutenir davantage la Jordanie, qui a été affaiblie par la crise actuelle au Moyen-Orient.

Des ressources accrues

Les députés se sont félicités de l'augmentation des budgets et des investissements des États membres dans le domaine de la défense, ainsi que de l'augmentation, bien que modeste, du budget de l'UE pour la PSDC en 2024. Ils sont fermement convaincus que, compte tenu des menaces sans précédent qui pèsent sur la sécurité, tous les États membres de l'UE devraient **atteindre d'urgence un niveau de dépenses de défense**, en proportion de leur PIB, qui soit nettement supérieur à l'objectif actuel de l'OTAN, qui est de **2%**. Ils ont également demandé que le prochain CFP fournisse véritablement les moyens d'une union de la défense.

Une plus grande implication du Parlement européen dans la PSDC

Les députés ont souligné la nécessité d'un **contrôle et d'une responsabilité parlementaires complets**, compte tenu de la priorité politique accrue de la PSDC et de l'augmentation des dépenses de défense, tant au niveau de l'UE que des États membres, au cours de la dixième législature. En outre, les députés ont appelé à un rôle plus important dans le contrôle, la législation et la supervision de la gamme croissante d'initiatives de défense de l'UE, en particulier dans le cadre de la PSDC.

Les députés ont souligné la nécessité de renforcer le contrôle des réglementations industrielles en matière de défense en introduisant une procédure d'actes délégués.

Enfin, le rapport souligne l'importance de renforcer le contrôle et l'implication du Parlement européen dans les politiques de défense de l'UE afin de garantir la transparence, la responsabilité et la mise en œuvre efficace des initiatives de la PSDC.

Mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune – rapport annuel 2024

2024/2082(INI) - 02/04/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 399 voix pour, 198 contre et 71 abstentions, sur la mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune - rapport annuel 2024.

Changement de paradigme géopolitique pour la sécurité européenne

Le Parlement a souligné que les menaces qui pèsent sur la sécurité de l'Europe ont atteint des niveaux inégalés depuis la Seconde Guerre mondiale. Il s'agit notamment des fractures géopolitiques, des ambitions impérialistes des puissances autoritaires, de la rivalité systémique entre les grandes puissances, de l'unilatéralisme nationaliste, du terrorisme (y compris le terrorisme djihadiste) et du recours croissant à la force et à la violence par des acteurs malveillants pour atteindre des objectifs politiques et économiques.

Dans ce contexte, les députés ont exprimé leur vive inquiétude face au changement apparent de position à l'égard de la guerre d'agression russe de la part des **États-Unis**, lesquels ont accusé l'Ukraine de la poursuite de la guerre, suspendu l'aide militaire américaine et tenté de forcer l'Ukraine à renoncer à son droit légitime à l'autodéfense. Ils ont déploré **toute tentative de chantage** ciblant les dirigeants ukrainiens pour les forcer à se rendre à l'agresseur russe à la seule fin d'annoncer un «accord de paix».

Le Parlement estime par ailleurs que la tentative actuelle de l'administration américaine de négocier un cessez-le-feu et un accord de paix **sans associer l'Union européenne** est contre-productive car elle donne l'avantage à la partie belliqueuse. Modérément optimistes quant à la proposition d'accord de cessez-le-feu de 30 jours, les députés attendent de la Russie qu'elle l'accepte et le respecte en cessant toutes les attaques contre l'Ukraine.

Soutenir l'Ukraine

Le Parlement a souligné qu'un accord de paix global, qui respecte l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, doit s'accompagner de **garanties de sécurité solides et crédibles** pour l'Ukraine, afin de dissuader la Russie d'une future agression. Le Parlement a salué les efforts qui ont été entrepris à cet égard avec les partenaires de l'OTAN et ceux partageant les mêmes valeurs. Il s'est félicité des conclusions du Conseil européen du 20 mars 2025 qui soulignent que l'Union et ses États membres sont prêts à contribuer aux garanties de sécurité, notamment en soutenant la capacité de l'Ukraine à se défendre efficacement.

Sans un **soutien militaire résolu de l'Union**, l'Ukraine ne pourra pas être victorieuse de la Russie. Les députés ont exhorté une nouvelle fois les États membres de l'Union à respecter leurs engagements et à livrer des armes, des avions de combat, des drones, des systèmes de défense aérienne, des systèmes d'armement et des munitions à l'Ukraine, y compris des missiles de croisière à lanceur aérien et des systèmes surface-surface, et à accroître de manière importante les quantités correspondantes.

L'Union européenne et ses États membres sont invités à aider l'Ukraine à élargir la coalition internationale soutenant le **plan pour la victoire** et la formule de paix présentés par Volodymyr Zelensky. La HR/VP est invitée à mobiliser davantage de soutien diplomatique en faveur de l'Ukraine et des sanctions imposées à la Russie.

Réaction de l'Union: une nouvelle ère pour la sécurité et la défense européennes

Soulignant que la diplomatie doit rester une pierre angulaire de la politique étrangère de l'Union, les députés ont rappelé que l'Union européenne doit parvenir à **une plus grande autonomie stratégique** et à un meilleur état de préparation en matière de défense, comme le prévoit la boussole stratégique.

La résolution souligne que l'OTAN et le partenariat transatlantique avec les États-Unis demeurent les pierres angulaires de la défense collective européenne. Elle souscrit à l'ambition de **renforcer le pilier européen au sein de l'OTAN** et insiste pour que la mise en place d'une union européenne de la défense aille de pair avec l'approfondissement de la coopération UE-OTAN. Les députés ont insisté sur la nécessité d'assurer, entre l'Union européenne et l'OTAN, **une coordination étroite** en matière de dissuasion et une collaboration approfondie pour la mise en place de capacités de défense cohérentes, complémentaires et interopérables et pour le renforcement des capacités de production industrielle.

Le Parlement a mis l'accent sur la nécessité pour les États membres de l'Union et l'Union dans son ensemble d'intensifier leurs efforts en procédant à des **investissements communs** accrus et ciblés, à des achats communs de produits de défense qui soient, en majeure partie, conçus et fabriqués dans l'Union, et en mettant en place davantage de capacités communes, notamment par mutualisation et partage, afin de renforcer leurs forces armées à des fins opérationnelles, à l'échelon national ou à celui de l'OTAN ou encore de l'Union.

Unir les forces pour accroître les capacités de défense

Le Parlement a salué l'ambition de permettre à l'Union et à ses États membres de parvenir à un état de préparation de la défense effectif et de **renforcer la BITDE**. Il a également souligné l'utilité de la coopération structurée permanente (CSP) pour améliorer et harmoniser les capacités de défense de l'Union. Il a invité les États membres à procéder à des **acquisitions conjointes** en vue d'établir des chaînes de valeur paneuropéennes en répartissant la production dans toute l'Union de façon à accroître l'attrait économique des achats conjoints.

Les députés ont insisté sur la nécessité de soutenir davantage **le passage des projets de développement à des solutions commercialisables** ainsi que sur la nécessité d'assurer la cohérence des réalisations entre les processus de planification du développement des capacités respectifs de l'Union européenne et de l'OTAN. Ils ont salué la proposition de **projets de défense européen d'intérêt commun** portant sur le développement de capacités communes qui vont au-delà des moyens financiers d'un seul État membre. La résolution a souligné la nécessité de remédier à la fragmentation du paysage industriel de la défense de l'Union et d'achever la mise en place complète du **marché intérieur des produits de défense** dans l'Union. Une augmentation significative des investissements dans la R&D en matière de défense est également souhaitable.

Augmenter les ressources

Le Parlement a insisté sur le fait que les besoins urgents ne peuvent attendre le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) et il a mis l'accent sur la nécessité d'examiner sans délai des solutions innovantes pour **trouver des financements supplémentaires**. Tout en saluant l'augmentation des budgets et des investissements des États membres dans la défense ainsi que la progression du budget de l'Union alloué à la PSDC en 2024, les députés sont convaincus que, compte tenu des menaces sans précédent pour la sécurité, tous les États membres de l'Union devraient atteindre d'urgence un niveau de dépenses de défense, en proportion de leur PIB, **nettement supérieur à l'objectif actuel de l'OTAN de 2%.**

Le Parlement a prié instamment les États membres de soutenir la mise en place d'une **banque de défense, de sécurité et de résilience** qui servirait d'institution de prêt multilatérale conçue pour accorder des prêts à faible taux d'intérêt et à long terme susceptibles de soutenir des priorités essentielles en matière de sécurité nationale.

En outre, la Commission est invitée à contracter une **dette commune** pour doter l'Union de la capacité budgétaire d'emprunter dans des situations exceptionnelles et de crise, présentes et futures, en tenant compte de l'expérience et des enseignements tirés de NextGenerationEU,

Enfin, les députés ont demandé **une plus grande implication du Parlement européen** dans la PSDC compte tenu de la priorité politique accrue de la PSDC et de l'augmentation des dépenses de défense, tant au niveau de l'UE que des États membres, au cours de la dixième législature.